

Nombre de conseillers

En exercice : **26**

Présents : **15**

Absents : **11**

- dont suppléés : **2**

- dont représentés : **6**

Votants : **23**

- dont « pour » : **23**

- dont « contre » : **0**

- dont abstention : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à dix-sept heures trente, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt-huit juin se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, FRANQUEBALME Jean-Pierre, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, REYNAUD Frédéric, CAPEL Denis et GASTON Arnaud (*départ après la question 21 ayant donné pouvoir à M. CAPEL Denis*).

EXCUSES : Mmes BANCILLON BOE Fabienne ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, BALLADUR Clarisse ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, TRON Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. REYNAUD Frédéric et M. FERRON Jean suppléé par Mme DONNEAUD Chantal.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

Délibération n°2021/123

OBJET : MUSEES INTERCOMMUNAUX – FIXATION DU DROIT D'ENTREE DES ESCAPE GAMES EN SITUATION DE RESTRICTIONS SANITAIRES.

Le Conseil de Communauté,

VU les délibérations n° 2017/23 et n°2017/24 du 20 janvier 2017 du Bureau de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon portant création d'une régie de recettes et de 3 sous-régies de recettes pour l'encaissement des droits d'entrée et des produits « boutiques » (livres, produits de papèterie, porte-clefs, mugs, tours de cou, casquettes, tee-shirts) dans les musées intercommunaux ;

VU sa délibération n°2017/56 du 27 janvier 2017 portant modification des droits d'entrée dans les musées ;

VU sa délibération n°2019/76 du 30 avril 2019 instituant, entre autres, le tarif d'entrée des escape games à 16 €/personne ;

CONSIDERANT qu'initialement la participation à une séance d'escape game compte jusqu'à 8 personnes maximum, que ladite séance n'est pas privatisée et que dès lors les participants à une même séance peuvent ne pas se connaître ;

CONSIDERANT qu'en période de restrictions sanitaires, il convient de n'ouvrir chaque séance d'escape game qu'à un seul cercle déjà constitué de participants (famille ou amis ou couple) avec un nombre maximum de participants fixé à 6, en raison des gestes barrières à respecter et de la configuration des lieux ;

CONSIDERANT qu'il convient dès lors d'établir un tarif unique moyen par séance et non pas par personne pour assurer une rentabilité minimum du jeu pour la CCVUSP durant la période de restrictions sanitaires ;

Sur proposition du vice-président en charge du Patrimoine,
Après délibéré,

- **APPROUVE** l'instauration d'un tarif unique pour les escape games, destiné à être appliqué en période de restrictions sanitaires.
- **DECIDE** de fixer ledit tarif à **80 € la séance**.
- **DIT** que le tarif habituel de 16 €/personne sera reconduit dès lors que les restrictions sanitaires seront levées et que les conditions d'organisation des escape games seront considérées comme normales.
- **DIT** que les produits des recettes correspondant aux escape games seront encaissés dans le cadre de la régie de recettes créée à cet effet.
- **DIT** que la présente délibération complète les délibérations n°2017/56 du 27 janvier 2017 et 2019/76 du 30 avril 2019 portant sur le même objet.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT

Séance du 5 juillet 2021